

Il est également capital qu'au cours de la présente session nous parvenions à une décision sur les arrangements institutionnels à mettre en oeuvre au sein de l'ONU en ce qui concerne l'habitat. Le ministre des Affaires étrangères du Kenya, M. Waiyiki, exprimait l'avis général lorsqu'il répétait en plénière qu'il incombe à cette Assemblée de prendre une décision finale à ce sujet. Nous réitérons quant à nous notre appel en faveur d'un esprit de compromis. Si certaines délégations s'en tiennent rigoureusement à des préférences bien arrêtées qui soulèvent chez d'autres une vive opposition, les travaux de l'ONU dans ce domaine seront dès le départ entravés par un regrettable esprit de division. C'est d'ailleurs pourquoi les délégations du Canada et de la Suède ont proposé à la trente-troisième session de l'ECOSOC une solution de compromis que nous considérons alors comme la seule capable de faire le consensus des participants. Cette solution, ou une autre semblable, est peut-être encore la seule possible aujourd'hui. Il nous tarde d'en discuter avec toutes les autres délégations lorsque notre programme de travail nous permettra de nous consacrer plus entièrement à ce qui sera, croyons-nous, un effort décisif pour trancher cette question.

Une autre question qui nous tient à coeur, c'est celle de l'Année de l'enfant proclamée par l'Assemblée générale l'an dernier. Il faudrait au cours de la présente session adopter une résolution simple et nette, propre à assurer le succès continu de cette entreprise dont la valeur a été soulignée par l'excellent travail accompli par le FISE jusqu'ici. L'Année de l'enfant n'est pas une entreprise coûteuse sur le plan financier, mais elle aura certes dans chacun de nos pays un impact public qui ne peut que nous sensibiliser davantage aux problèmes nationaux et mondiaux et nous amener à participer plus activement aux travaux de l'ONU en général et au processus du développement en particulier.

Nous sommes particulièrement heureux que vous puissiez diriger d'une main sûre cette importante session de la Deuxième Commission, et qu'une fois de plus, les membres du bureau jouissent de la confiance et de l'admiration de toutes les délégations, dont à coup sûr la délégation du Canada. Nous pensons que nous pouvons faire beaucoup d'ici la fin de décembre. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt le discours prononcé devant ce comité par le Dr. Perez-Guerrero. Nous partageons son avis que les Nations Unies ont en ce moment l'occasion de réaliser une oeuvre d'une importance primordiale. A cet égard, la délégation du Canada joindra ses efforts à ceux des autres délégations pour atteindre les objectifs que nous partageons au chapitre du progrès et des réalisations concrètes.

2. Les activités opérationnelles pour le développement

Le débat annuel de la Deuxième Commission sur les activités opérationnelles pour le développement porte sur plusieurs des principaux programmes de l'ONU dans le domaine de l'aide au développement. Le Canada participe activement à ces programmes, dont il est l'un des principaux cotisants, qui comprennent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).